

De: **Bureau ESCALE (I)** bureau@escalesrh.fr
Objet: Association ESCALE / MAIRIE ST RÉMY L'HONORÉ
Date: 20 mars 2016 21:36

BE

À: MAIRIE St Remy L'honore mairie@saintremylhonore.fr, Jerome Vacher [REDACTED] Isabelle Bretecher [REDACTED] Julien Tison [REDACTED]@yahoo.fr, MURIEL ROBIN m [REDACTED], Aymric DELESALLE [REDACTED] ay [REDACTED] fr, corinne bourdon [REDACTED] et, M. NICOLAS JACOT CARMICHAEL [REDACTED] m, Gérard BUISSON [REDACTED] if.fr, Christian PAVESIS a [REDACTED] ee.fr, Marie- Charlotte Luthier m [REDACTED] Catherine LAPIERRE [REDACTED] Silvia Pinto [REDACTED] i.fr, Jean-Luc Bienvault [REDACTED] Patrick Ratel [REDACTED]

Mesdames, Messieurs, les maires adjoints ayant reçu délégations

Pour infos Mesdames Messieurs les conseillers municipaux

L'association ESCALE qui regroupe l'ex St rémy l'Honoré Sport et le comité des fêtes subit depuis deux ans un traitement discriminatoire de la part de la mairie.

Nous savons tous que **la vindicte personnelle irrationnelle de Mme Bourrat (mairie) à l'égard de Mr JACOT CARMICHAEL président d'ESCALE est** la cause de ces multiples discriminations.

L'absence notamment de tout articles consacré à ESCALE dans le bulletin annuel « L'essentiel » (Communication), le refus de répondre à sa demande de mise à disposition du terrain de foot pour le samedi 4 juin 2016 (association), la discrimination associative dont elle est victime (finances) sont des faits établis. Ces faits sont répréhensibles.

Il appartient aux adjoints au maire **d'assurer leurs délégations avec loyauté, équité et égalité ou de se démettre...**

Faute de retour à notre courrier du 22 février dernier le bureau d'ESCALE va être amené à porter l'affaire en justice.

Mesdames, messieurs les conseillers, pour votre parfaite information, vous trouverez en pj notre dernier courrier et la lettre édifiante de Mme Bourrat au nom de notre commune !!!

Sachez M.Ratel (1er adjoint, délégation finance), Mme Bourdon (délégation communication) et Mme Robin (délégation association) que faute d'assurer les fonctions qui vous ont été déléguées par le conseil municipal en respectant les lois et les **principes élémentaires d'égalité et de loyauté nous mettrons votre responsabilité personnelle en cause et vous demanderons solidairement réparation du préjudice subi.**

Espérant ne pas en arriver là nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, nos salutations associatives

Pour le Bureau, Nicolas JACOT CARMICHAEL



www.escalesrh.fr

